

MAIRIE DE MOURET

12330

Tél. 05.65.69.82.86

mairiedemouret3@orange.fr



**COMPTE RENDU REUNION
CONSEIL MUNICIPAL
Du Lundi 25 mai 2020**

Installation du conseil municipal suite aux élections municipales du 15 mars 2020

Présents 15 :

Mmes BOSC Claudine, COMBOUL Brigitte, LESTRADE Sylvie, LAVERNHE Céline, LE CAM Laurence, MELAC Pauline.

Messieurs BOUSQUET Guillaume, CARLES Laurent, CAPELLE Florent, COSTES Jérôme, COSTES Jean-Michel, CASTANIER Fernand, FONTAINE Hubert, ISSALYS Gabriel, PRADELS Laurent.

Suite à la convocation adressée le 18 mai 2020, suivant le décret publié le 15 mai 2020 fixant l'entrée en fonction des conseillers municipaux, le nouveau conseil municipal s'est réuni le lundi 25 mai 2020 à 20 heures 30 à la salle des fêtes de Mouret afin de procéder à l'élection du maire et des adjoints suivant la réglementation en vigueur dans le respect des conditions sanitaires en vigueur.

1 - Installation des conseillers municipaux suite aux élections du dimanche 15 mars 2020

La séance est ouverte sous la présidence de M. ISSALYS Gabriel, le plus âgés des membres présents qui **déclare les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions**. Il rappelle le bon taux de participation des électeurs malgré le contexte particulier et félicite les nouveaux conseillers des bons résultats obtenus donnant toute légitimité au nouveau conseil municipal pour fonctionner pendant les six années à venir.

2- Election du Maire

Au préalable, le bureau est composé de Mme LAVERNHE Céline, secrétaire

Mme LE CAM Laurence et M. BOUSQUET Guillaume ; assesseurs

M. le Président a dénombré 15 conseillers présents, a constaté que la condition du quorum était remplie et rappelle les modalités d'élection du Maire.

Il indique qu'il est candidat et demande s'il y a d'autre candidature.

Un seul candidat en lice, M. le président fait procéder à l'élection à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents :	15
Nombre de conseillers votants :	15
nombre de bulletins :	15
bulletins nuls :	0
Bulletins blancs	1
suffrages exprimés :	14
majorité absolue :	7

M. ISSALYS Gabriel a obtenu 14 voix et ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire de la commune de Mouret.

3- Fixation du nombre des adjoints.

Avant de procéder à l'élection des adjoints M. le Maire indique qu'il convient d'en fixer le nombre. Sachant que le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 prévoit au minimum un adjoint et maximum quatre pour notre commune (30% de l'effectif légal du conseil municipal) et que dans ces limites le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints, le conseil municipal après en avoir délibéré, **fixe le nombre d'adjoints à trois**. Après signature par M. le Maire, la délibération est transmise par voie dématérialisée à la préfecture.

4- Elections des adjoints

M. le Maire précise que l'élection des adjoints se déroule comme celle du maire (bulletin secret) et que suite à la précédente délibération, il convient d'élire trois adjoints, soit trois votes distincts et successifs.

Au préalable, il propose d'avoir une bonne répartition géographique, ainsi que la parité parmi les adjoints et le maire.

4.1- Election du premier adjoint

Après un appel de candidatures, **M FONTAINE Hubert** est seul candidat et M. le Maire fait procéder au vote.

Le dépouillement, donne les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents :	15
Nombre de conseillers votants :	15
nombre de bulletins :	15
bulletins nuls :	0
Bulletins blancs	1
suffrages exprimés :	14
majorité absolue :	7

M. FONTAINE Hubert a obtenu 14 voix et ayant la majorité absolue, est élu Premier adjoint.

4.2- Election du deuxième adjoint

Après un appel de candidatures, **Mlle MELAC Pauline** est seule candidate et M. le Maire fait procéder au vote.

Le dépouillement, donne les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents :	15
Nombre de conseillers votants :	15
nombre de bulletins :	15
bulletins nuls :	0
Bulletins blancs	0
suffrages exprimés :	15
majorité absolue :	7

Mlle MELAC Pauline, a obtenu 15 voix et ayant la majorité absolue, est élue deuxième adjoint.

4.3- Election du troisième adjoint

Après un appel de candidatures, **Mme LE CAM Laurence** est seule candidate et M. le Maire fait procéder au vote.

Le dépouillement, donne les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents :	15
Nombre de conseillers votants :	15
nombre de bulletins :	15
bulletins nuls :	0
Bulletins blancs	1
suffrages exprimés :	14
majorité absolue :	7

Mme LE CAM Laurence, a obtenu 14 voix et ayant la majorité absolue, est élue troisième adjoint.

5- Lieu des prochaines réunions du conseil municipal

Monsieur le Maire précise que conformément à la réglementation en vigueur, il est possible de modifier le lieu des réunions du conseil municipal et propose de fixer le lieu des réunions à la salle des fêtes de Mouret jusqu'à la fin de l'état d'urgence.

Ceci permettra de respecter les conditions de sécurité sanitaire et notamment le respect des distances minimales.

Avis favorable du conseil municipal.

6- COVID 19 - Distribution de masques lavables

La Commune après avoir passé une commande de masques lavables début mai auprès d'une entreprise ruthénoise, le conseil municipal décide de distribuer aux habitants de la commune un masque lavable par habitant de plus de 14 ans.

La distribution des masques sous enveloppe sera réalisée par les conseillers le week end de pentecôte.

7- Divers - Informations

7-1 Déploiement du réseau très haut débit

Accord donné pour l'implantation d'une armoire fibre au Grand Mas.

7-2 Travaux SMAEP renouvellement du réseau d'eau potable entre le Grand Mas château d'eau et Brammariques - renforcement de la desserte Gipoulou -St Jean le Froid.

7-3 Investissements

- Renouvellement photocopieur secrétariat mairie
- Changement poteau incendie (La Ressayrie - Gipoulou).
- Acquisition débrousailluse

7-4 Urbanisme

Confirmation du refus de l'installation d'une antenne relais TNT- FM au Grand Mas suite recours gracieux

La séance est levée à 23h45

La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le jeudi 11 mai à 20h30 à la salle des Fêtes de Mouret